

QUE monsieur René de la Sablonnière, juge à la Cour du Québec, soit nommé, à compter du 1^{er} septembre 2002, par commission sous le grand sceau, juge en chef associé de la Cour du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38686

Gouvernement du Québec

Décret 776-2002, 19 juin 2002

CONCERNANT la nomination de monsieur le juge François Doyon, comme juge en chef adjoint à la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), le gouvernement nomme par commission sous le grand sceau, parmi les juges de la Cour du Québec, après consultation du juge en chef, un juge en chef adjoint pour chacune des chambres de la Cour;

ATTENDU QUE la juge en chef a été consultée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 91 de la loi, le mandat d'un juge en chef adjoint est de 7 ans et qu'il ne peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1142-95 du 30 août 1995, le mandat de madame Louise Provost à titre de juge en chef adjointe de la Cour du Québec pour la chambre criminelle et pénale se termine le 31 août 2002;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice:

QUE monsieur François Doyon, juge à la Cour du Québec, soit nommé, à compter du 1^{er} septembre 2002, par commission sous le grand sceau, juge en chef adjoint de la Cour du Québec pour la chambre criminelle et pénale.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

38687

Gouvernement du Québec

Décret 778-2002, 19 juin 2002

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la recherche, de la science et de la technologie qui se tiendra à Vancouver, les 20 et 21 juin 2002

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

ATTENDU QUE les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la recherche, de la science et de la technologie tiendront une rencontre à Vancouver, les 20 et 21 juin 2002;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la recherche, de la science et de la technologie qui se tiendra à Vancouver les 20 et 21 juin 2002;

QUE celle-ci soit dirigée par madame Pauline Marois, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie et en outre, qu'elle soit composée de:

— monsieur Jacques Babin, sous-ministre par intérim, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie;

— madame Esther Gaudreau, directrice de cabinet, cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances;

— madame Nicole Bastien, attachée de presse, cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances;

— monsieur Gilles Demers, sous-ministre adjoint, ministère de l'Industrie et du Commerce;

— monsieur Alain Demers, directeur par intérim, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie;